

1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Champ d'application. Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services de la SARL MOINEL (dont les coordonnées sont indiquées en dernière page des présentes Conditions Générales), ont pour objet de définir les conditions applicables à tous les produits (les « **Produits** ») vendus par la SARL MOINEL ainsi qu'à toutes les prestations de services (les « **Services** ») réalisées par la SARL MOINEL, à tout client, non-professionnel, ou consommateur (le « **Client** ») tels que respectivement définis à l'article liminaire du Code de la consommation.

Toute commande (la « **Commande** ») relative à la vente de Produits et/ou à des Services implique l'acceptation irrévocable et sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente et de prestations de services (les « **Conditions Générales** »). Les présentes Conditions Générales ont également pour objet de définir les obligations respectives de la SARL MOINEL et du Client (ci-après désignées conjointement les « **Parties** »). Ces Conditions Générales sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client préalablement à la passation de Commande par le Client.

1.2 Dérogations. Conformément à la réglementation en vigueur, en fonction des éventuelles négociations menées avec le Client, des conditions particulières de vente et/ou de prestations (les « **Conditions Particulières** ») pourront être conclues entre la SARL MOINEL et le Client. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les présentes Conditions Générales, ce seront les conditions particulières qui prévaudront en application de l'article 1119 alinéa 3 du Code civil.

1.3 Devis. Un devis ou une proposition commerciale (le « **Devis** ») peut être fourni au Client pour l'achat de Produit(s) et/ou de Services. Ce Devis a une durée de validité de trois (3) mois.

2 - SPECIFICATIONS DES PRODUITS ET SERVICES – OBLIGATION DE CONSEIL – SECURITE

2.1 Spécification des Produits et/ou Services. Les seules spécifications applicables aux Produits sont celles des constructeurs, fabricants ou importateurs des Produits, la SARL MOINEL ne donnant aucune garantie particulière ou supplémentaire. La SARL MOINEL se réserve le droit de procéder à tout changement dans les spécifications des Produits qui seraient effectués par les constructeur, fabricants ou importateurs des Produits et/ou qui seraient requis pour leur mise en conformité à toute obligation légale découlant de la législation applicable en France et/ou dans l'Union Européenne.

2.2 Conseils du La SARL MOINEL. Compte tenu de sa qualité de professionnel, la SARL MOINEL s'engage à se renseigner sur les besoins du Client afin de le conseiller utilement, et s'engage en outre à présenter aux Clients les fonctionnalités des Produits ainsi que les caractéristiques des Services. Cette obligation de conseil de la SARL MOINEL n'exonère toutefois en aucun cas le Client de son obligation de lire attentivement toute notice écrite ainsi que tout manuel d'utilisation des constructeurs afférents aux Produits et de s'informer en particulier en détail sur les éventuels risques et dangers des Produits, ainsi que sur l'aptitude des Produits pour l'usage escompté. Il appartient en outre au Client d'informer

clairement la SARL MOINEL de toute contrainte spécifique concernant les Produits qu'il envisage d'acheter, notamment relative à l'agencement de la pièce au sein de laquelle sera installée le Produit (Produits à encastrer etc.).

2.3 Information précontractuelle au bénéfice du Client

Outre l'obligation de conseil précité (article 2.2), préalablement à la conclusion du contrat de vente et/ou de prestations de services, la SARL MOINEL s'engage à communiquer au Client, de manière claire et compréhensible, les informations mentionnées à l'article L.111-1 du Code de la consommation (**reproduit intégralement en Annexe 1**) comprenant notamment les caractéristiques essentielles du Produit ou des Services ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel la SARL MOINEL s'engage à livrer le bien (en l'absence d'exécution immédiate) ; les informations relatives à son identité et à ses coordonnées ; les informations relatives aux garanties légales ; la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

3 – COMMANDES, PRIX ET FACTURATION

3.1 Formation de la vente. La vente en magasin est réalisée par le paiement du Produit lors du passage en caisse. Une facture peut être délivrée sur demande du Client. **La signature du bon de commande emporte l'engagement irrévocable de commander pour le Client et forme le contrat de vente, et/ou de Prestations de Services, selon l'objet de la Commande.** A défaut d'un tel document, l'acceptation de la livraison par le Client, sans réserve notifiée à la SARL MOINEL, fera foi de la Commande.

Les contrats de ventes ou de prestation ne sont parfaits qu'après acceptation expresse de la commande par la SARL MOINEL. Si une avance ou un acompte sont prévus, le contrat ne se formera qu'au moment de l'acceptation de la Commande par la SARL MOINEL et de la réception par celle-ci du paiement de l'intégralité de l'avance ou de l'acompte convenu.

3.2. Prix. Les prix des Produits et/ou Services sont fermes et donnés sans engagement de durée. Les Commandes sont toujours faites au prix valable au jour de la conclusion de la Commande.

Sauf dérogation dans les Conditions Particulières, les prix comprennent le Produit vendu, la livraison et l'installation à domicile, à l'exception des pièces détachées, lesquelles peuvent faire l'objet d'un envoi postal, sur demande, ce dernier faisant l'objet d'une facturation forfaitaire conformément au tarif postal en vigueur au jour de l'envoi. Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties les ventes de Produits sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix communiqués au Client ainsi que ceux des Commandes en cours.

3.3 Acompte. Sauf dérogation expresse de la SARL MOINEL, chaque Commande ou réservation d'un Produit sera soumise au versement d'un acompte par le Client **qui ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.** Tout acompte, avance, ainsi que toutes sommes versées par ce dernier pourront être encaissées par la SARL MOINEL et resteront acquises à la SARL MOINEL à titre d'indemnisation forfaitaire, en cas de résolution du contrat aux torts du Client, sans préjudice de toutes autres actions que la SARL MOINEL serait légalement en droit d'engager.

3.4 Règlement. Toutes les ventes sont réputées faites au comptant, sans escompte, sauf accord particulier. Des délais de règlement peuvent être accordés dans les Conditions Particulières, en fonction de la situation financière de chaque Client.

3.5 Retard de paiement. Le défaut de paiement de toute somme due par le Client à l'échéance convenue pourra rendre immédiatement exigible l'intégralité de toutes sommes ou créances dues à la SARL MOINEL. Un tel retard pourra ainsi entraîner selon le choix opéré par la SARL MOINEL, la suspension ou la résiliation des Commandes en cours et suspend ou libère, selon le choix opéré, la SARL MOINEL de ses engagements à l'égard du Client.

4 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont communiqués au Client préalablement à la signature par ce dernier du bon de Commande. Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 30 jours après la date livraison communiquée initialement au Client, pour toute autre cause que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L216-3 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de résolution du contrat. A défaut de remboursement dans ce délai, la somme à rembourser au Client sera majorée dans les conditions prévues à l'article L.241-4 du Code de la consommation.

5 – TRANSFERT DES RISQUES ET RESERVE DE PROPRIETE

Les risques de perte ou de détérioration des Produits seront transférés au Client dès que ce dernier, ou un tiers désigné par lui, prendra physiquement possession dudit Produit conformément à l'article L 216-4 du Code de la consommation. Nonobstant la date de transfert des risques, le transfert de propriété au Client interviendra uniquement à la date de paiement par le Client du montant intégral de la Commande et ce, quelle que soit la date de livraison desdits Produits (article 2367 du Code civil).

6–RECEPTION DES PRODUITS – EMBALLAGE

6.1. Réception. Au moment de la livraison, le Client ou tout tiers désigné par le Client, assurant la réception matérielle de la Commande, doit impérativement, préalablement à la signature du bordereau du transporteur, vérifier l'état du colis, la conformité et le bon état des Produits, et indiquer sur ce bordereau de façon circonstanciée, précise et détaillée, toutes les réserves qui lui paraîtraient pertinentes. Les Produits transportés dans les camions de la SARL MOINEL sont livrés à la porte du domicile du destinataire.

6.2 Emballage. Les Produits sont soit conditionnés ou emballés conformément aux usages applicables en la matière soit vendus sans emballage. Toute demande spécifique concernant l'emballage des Produits sera soumise à l'accord écrit préalable de la SARL MOINEL et les coûts supplémentaires engendrés par cette demande spécifique pourront être supportés par le Client.

7 – GARANTIES ET RESPONSABILITE DE LA SARL MOINEL

7.1. Garantie légale au bénéfice des Clients consommateurs.

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Les Produits fournis par la SARL MOINEL bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire des garanties légales visant à garantir la conformité des Produits (articles reproduits en Annexe 1) et à l'absence de vices cachés.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues à l'article L 211-9 du code de la consommation.

Le Client est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance dudit bien, sauf pour les biens d'occasion et dans l'hypothèse où les qualités de la marchandise auraient été altérées du fait du Client ou si ce dernier en a fait un mauvais usage.

Cette garantie s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de la mise en œuvre de la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que des frais inhérents à la dépose et à la repose de matériaux ou de dommages et intérêts à titre d'immobilisation ou autre.

Les modalités de mise en œuvre de la garantie de conformité sont les suivantes : afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la SARL MOINEL, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Si les conditions d'exercice de la garantie de conformité sont remplies, le Client pourra demander la réparation ou le remplacement du Produit non-conforme, conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues aux articles L 217-1 et suivants du Code de la consommation.

Toutefois, ni les garanties ci-dessus énoncées ne pourront jouer, ni la responsabilité de la SARL MOINEL ne pourra être engagée dans les cas suivants : en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'accident ou de force majeure ; si les matériaux ne sont pas utilisés conformément aux instructions du fabricant et plus généralement en l'absence d'usage raisonnable dudit Produit.

7.2. Garantie commerciale.

Outre la garantie légale de conformité qui est d'ordre public, **le Produit commandé par le Client peut bénéficier également d'une garantie commerciale constructeur, selon le cas** : soit par un paiement complémentaire de la part du Client, soit de droit (la garantie commerciale du constructeur incluse dans le prix du Produit. Ces informations sont affichées dans le magasin de la SARL MOINEL. Pour la mise en œuvre de cette garantie commerciale, le Client est invité à se référer aux conditions de la garantie constructeur fournie dans l'emballage dudit Produit). **Pour pouvoir bénéficier de cette garantie commerciale il est impératif de conserver la facture d'achat du Produit.**

8 – SERVICE APRES VENTE

La SARL MOINEL s'engage, au titre des garanties ci-dessus énoncées, ou après expiration de celles-ci, à dépanner et remettre le Produit en bon état de fonctionnement avec les pièces d'origine ou à défaut, de caractéristiques similaires suivant les instructions du constructeur. En cas d'intervention hors garantie, ces réparations seront effectuées au tarif en vigueur affiché (garantie pièce uniquement).

Les prestations de Services après-vente hors garantie commerciale feront l'objet d'un contrat dont un exemplaire sera remis au Client conformément à l'article L 217-17 du Code de la consommation. Les conditions d'intervention dans le cadre de la garantie d'un appareil non acquis auprès de la SARL MOINEL seront communiquées au Client préalablement à la passation de Commande.

Tout Produit déposé en atelier fera l'objet d'un devis payant, dont le montant est déduit de la facture de réparation éventuelle ou achat d'un appareil neuf. Si la réparation n'est pas effectuée, le montant du devis demeurera acquis à la société.

Toute réparation d'appareil à domicile s'effectuera au tarif kilométrique en vigueur affiché et fera l'objet d'une indemnité de prise en charge (montant majoré au-delà de 30 km de déplacement depuis Champigneulle).

Les pièces détachées changées lors de la réparation seront restituées au Client, sauf volonté contraire de celui-ci lors de la restitution dudit Produit. Tout Produit déposé en atelier, réparé ou non, et qui se trouverait non réclamé au bout d'une période d'un an, demeurera la propriété de la SARL MOINEL.

Devis : tout devis supérieur à la somme de 150 euros est soumis à signature écrite préalable du Client. Si, pendant l'exécution de la réparation demandée, d'autres prestations de Services (réparation notamment) s'avéraient nécessaires, la SARL MOINEL s'engage à prévenir le Client par tous moyens à sa disposition afin d'obtenir son approbation écrite avant l'exécution des nouvelles prestations de Services.

La facturation de prestations de réparation forfaitaire devra être accompagnée d'un écrit émanant de la SARL MOINEL informant le Client de l'origine de la panne, de la nature de l'intervention et des pièces ou fournitures remplacées.

En tout état de cause, les devis à établir pour les compagnies d'assurances donnent lieu à facturation forfaitaire.

9 – DONNEES PERSONNELLES

A l'occasion de la commande de Produits et/ou de Services, la SARL MOINEL peut être amenée à collecter des données personnelles qui sont afférentes au Client (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et/ou email etc). Cette collecte de données personnelles peut également s'effectuer lorsque le Client contacte la SARL MOINEL pour obtenir des informations (notamment via un formulaire de contact sur son site internet), lors de la navigation du Client sur le site internet de la SARL MOINEL, lorsque le Client contacte le service client de SARL MOINEL ou encore à l'occasion de la participation du Client à un jeu concours ou à une opération promotionnelle. Conformément à la réglementation en vigueur (notamment le RGPD et la loi du 20 juin 2018 en résultant) et aux principes de minimisation et de finalité, la SARL MOINEL collecte uniquement les données personnelles utiles et pertinentes selon l'objet de la demande du Client.

Ces données personnelles afférentes au Client ne font l'objet d'aucune divulgation à des tiers. Ces données personnelles sont utilisées par la SARL MOINEL à des fins de gestion de Commandes et de suivi des relations commerciales avec ses clients (opérations relatives aux commandes, livraisons, retours, garantie, réclamations, SAV etc.). Elles peuvent également être utilisées afin de proposer à ses clients des nouveaux produits et/ou des produits et services accessoires ou pertinents compte tenu de leurs critères ou de leurs besoins. Le personnel de la SARL MOINEL est fortement sensibilisé sur l'enjeu de la protection des données personnelles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations personnelles le concernant. Le Client peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant au service client de la SARL MOINEL :

- par courrier : SARL MOINEL - 2 rue des Talintés à CHAMPIGNEULLES (54250) ;
- ou par email : sarl.moinel@wanadoo.fr

Le Client doit ainsi indiquer ses nom, prénom et adresse postale. Sa demande doit être signée et accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité. A compter de la réception de cette demande, la SARL MOINEL y donnera suite dans un délai de maximal de deux (2) mois.

10 REGLEMENT DES DIFFERENDS - MEDIATION

Le contrat conclu avec la SARL MOINEL est régi exclusivement par le droit français, et ce, quelle que soit la nationalité du Client.

En cas de différend, il appartient au Client de notifier par écrit à la SARL MOINEL ses prétentions afin de tenter de trouver un accord amiable. A défaut d'accord amiable, en application notamment des articles L 612-1 (cf. Annexe 1 ci-dessous), L 616-1 et R 616-1 du Code de la consommation relatifs au règlement amiable des litiges, **le Client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation aux coordonnées ci-dessous :**

MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris

Contact par voie électronique : conso.medicys.fr ou par voie postale à l'adresse ci-dessus indiquée

Site internet : <https://medicys-consommation.fr/>

11 – COORDONNES DE LA SARL MOINEL

Les coordonnées de la SARL MOINEL - SARL au capital de 41 000 €, immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 433 522 943 - N° TVA: FR19433522943

- **Adresse du siège social** : 2 rue des Talintés à CHAMPIGNEULLES (54250) qui est également l'adresse du magasin
- **Tél** : 03 83 38 00 02
- **Email** : sarl.moinel@wanadoo.fr

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services – SARL MOINEL

ANNEXE 1 : INFORMATION PRECONTRACTUELLE - GARANTIE LEGALES DONT LE CLIENT BENEFICIE ET MEDiateur DE LA CONSOMMATION

Article L 111-1 du Code de la consommation :

« Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat de vente de biens ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;

2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 112-1 à L. 112-4 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ;

5° S'il y a lieu, les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ;

6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI. La liste et le contenu précis de ces informations sont fixés par décret en Conseil d'Etat. »

Article L 217-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 217-5 du Code de la Consommation :

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un Client peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par le Client, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 217-12 du Code de la Consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 217-16 du Code de la Consommation :

« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article L 612-1 du Code de la consommation

« Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Le professionnel peut mettre en place son propre dispositif de médiation de la consommation ou proposer au consommateur le recours à tout autre médiateur de la consommation répondant aux exigences du présent titre.

Lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel permet toujours au consommateur d'y recourir.

Les modalités selon lesquelles le processus de médiation est mis en œuvre sont précisées par décret en Conseil d'Etat.